



Enquête sur la laïcité

Textes introductifs :

- Envoi de l'enquête par Danièle Masson –
- Questionnaire complet – Questionnaire résumé – Présentation des intervenants –

Entretiens de Danièle Masson avec :

- Bernard Dumont – **Rémi Fontaine** – Samir Khalil Samir – Jean Madiran –
- Jean-François Mattéi – Jean-Marie Paupert – Émile Poulat – Jacques Trémolet de Villers –
- Vladimir Volkoff – Georges-Paul Wagner – Bilan de l'enquête –

Danièle Masson s'entretient avec **Rémi Fontaine**

Vous avez voulu répondre à quelques questions « en tant que » catholique convaincu et pratiquant, qui est la posture prise dans votre livre "La laïcité dans tous ses débats"*...

Sans doute, mais d'abord une précision : cet essai sur la laïcité, n'a pas de prétention exhaustive ou scientifique au sens historique ou juridique du terme. Il entend simplement montrer, du point de vue du sens commun (selon une approche à la fois journalistique et philosophique) – en tournant la question sous ses différents sens et applications –, les contradictions (les pièges) propres au concept moderne, équivoque, dont on use et abuse aujourd'hui à la manière d'une arme contre l'ordre naturel et chrétien. En ce sens, comme l'a dit Danièle Masson, il est en effet un complément au livre d'Émile Poulat *"Notre laïcité publique"*.

Mais y a-t-il une saine et légitime laïcité de l'État ?

Il y a une saine et légitime laïcité (définie par Pie XII), mais elle s'applique exclusivement à l'État pour justifier son autonomie temporelle par rapport au spirituel, mais non son insubordination. *Rendre à César ce qui est à César* ne dispense pas

César de rendre à Dieu ce qui est à Dieu. En politique, cela revient essentiellement à accepter le fait que César ne fonde, ni ne décrète la loi morale, mais qu'il la reçoit et s'en inspire pour la loi civile ; l'Église étant la gardienne de cette morale.



Contrairement aux théocraties antiques ou modernes du type islamique, il y a (dans le monde chrétien) double souveraineté, avec subordination du temporel pour ce qui touche à la foi et aux mœurs. Une formule d'Anouilh résume cette distinction : *« Il y a un aumônier sur chaque navire mais on ne lui demande pas de fixer la ration de vivres de l'équipage, ni de faire le point »*.

Que César ou Créon aient toujours voulu empiéter sur l'ordre spirituel (et inversement) n'est pas nouveau. Ce qui est nouveau, c'est qu'ils le dissimulent sous couvert de laïcité et de démocratie. La République se sert du concept chrétien de laïcité (comme arme par destination) pour imposer sa religion d'État qui est le culte de l'homme. Prétendant séparer temporel et spirituel, elle les confond en une théocratie nouvelle, inversée, qui subordonne le spirituel au temporel : *« il faut rendre à César ce qui est à César et tout est à César »* (Clemenceau). Elle ne retient politiquement du message du Christ que le *« rendez à César ce qui est à César »* ; le *« Rendez à Dieu ce qui est à Dieu »* devenant simplement affaire pri-



vée ou affaire des religions subordonnées aux exigences laïcistes de l'État. Il n'y a plus alors double souveraineté mais souveraineté spirituelle... du temporel !

Du laïcisme de stricte observance à la laïcité ouverte et retour : c'est le balancier de ce que vous appelez " l'aporie laïciste " ?

La prétendue (mais impossible) séparation radicale du temporel et du spirituel (inédite dans l'histoire de l'humanité) oblige le laïcisme à une logique politique (scolaire ou étatique) du tout ou rien vis-à-vis du spirituel : soit rien n'est permis en matière religieuse (laïcisme de stricte observance) soit tout est permis à égalité (laïcité ouverte). En fait, les contraires sont du même genre, enseigne-t-on en bonne logique. Le laïcisme balance toujours entre ces deux extrémismes idéologiques : dissoudre ou coaguler. Quand tout se vaut, rien ne vaut que l'impiété et l'irreligion que l'on tente d'imposer contre la pente naturelle des choses. Soit (rien) par autoritarisme, soit (tout) par laxisme... Les deux attitudes procèdent du même culte de l'homme qui fait primer le mythe libertaire ou égalitaire sur la vérité.

Nous avons ici précisément les deux termes opposés de l'aporie laïciste, selon que les idéologues conjuguent laïcité avec une (impossible) neutralité ou avec une (fausse) liberté religieuse. C'est le déchirement classique entre les totalitaires du laïcisme de stricte observance et les libéraux de la laïcité ouverte, entre intolérants de la tolérance et tolérants de l'intolérance.

De la même manière, le laïcisme d'État peut osciller entre multiculturalisme (mettant toutes les communautés sur pied d'égalité : reconnaissance des communautarismes) et jacobinisme (ignorant la plupart des communautés essentielles, intermédiaires entre l'individu et l'État).

Après avoir longtemps privilégié et imposé une laïcité négative, la laïcité par le silence (demander à ceux qui font des choix religieux différents de ne pas en parler et de ne pas le montrer pour ne point se diviser et mieux respecter prétendument la liberté des consciences), beaucoup proposent aujourd'hui de substituer à cette laïcité négative une laïcité positive, la laïcité par le débat (une société de débat où chacun est res-

pecté dans toutes les dimensions de sa vie religieuse, mais où personne ne propose aux autres ses propres valeurs, convictions ou traditions).

Avec cette nouvelle laïcité, sous couvert de reconnaissance du "fait religieux", le paradoxe est précisément de ne reconnaître aucun culte divin de préférence, mais d'exiger de tous les cultes qu'ils se reconnaissent les uns les autres sous l'autorité tutélaire soi-disant bienveillante de la laïcité de l'État « *neutre entre les religions, tolérant pour tous les cultes et forçant l'Église à lui obéir sur ce point capital* » (Renan). C'est une inversion architectonique.

Et la malsaine et illégitime laïcité de l'Église ?

Ce qui est nouveau également, c'est que l'Église paraît consentir à cette nouvelle laïcité sous couvert de liberté religieuse et de légitime autonomie du temporel. Par un glissement sémantique et topique, la saine et légitime laïcité de l'État devient alors une malsaine et illégitime laïcité de l'Église qui confond la *distinction* entre temporel et spirituel avec la *séparation* de l'Église et de l'état, sous prétexte de pluralisme religieux, de laïcité ouverte et de distinction entre l'état et les religions. C'est le discours de certains évêques actuels : « *ne pas se mettre en contradiction avec les grands principes de la République* » (Mgr Ricard) – ou de cardinaux comme Mgr Etchegaray...

L'erreur consiste à passer du fait (tolérable) du pluralisme religieux à son droit garanti et assumé spirituellement par l'état dans un mélange (intolérable) des genres. L'État régent les religions, et les Églises sont réduites à de banales associations de droit humain, à horizon purement séculier.

Pourtant, me direz-vous, les évêques savent bien que leur Église est d'institution divine et que sa mission est d'annoncer l'Évangile à toutes les nations. Oui mais – comme l'histoire du fou se croyant guéri de sa phobie des chiens – si les autres ne le savent pas, si on ne leur dit pas, ça ne sert à rien ! Et c'est précisément ce qui se passe. Avec ce que Jean Madiran appelle « *l'Église du silence* »...

L'Église accepte la fausse règle du jeu du laïcisme – du pacte laïc, comme ils disent... Conséquence : *défense à toute religion de se croire et de se dire supérieure !* Autrement dit, « *l'Église ca-*



tholique prend soin de s'adresser aux sociétés civiles en s'appuyant sur la loi naturelle et non sur la Révélation » (Mgr Rey). Au lieu d'un « Dieu le veut » adapté aussi bien à la menace laïciste qu'islamiste, l'Église de France, plutôt que de « se croiser », se met le plus souvent à défendre des impératifs moraux par des considérations simplement sociologiques.

On pourrait rétorquer qu'il ne devrait pas y avoir de contradiction entre loi divine et loi naturelle... divine elle aussi.

Vous avez parlé d'une " tentation sous l'apparence de bien " ?

En effet, comme face souriante du laïcisme (après la guerre anticléricale des débuts), la *laïcité ouverte* apparaît comme une tentation sous l'apparence de bien : un *pacte laïc*, une concorde sans concordat, un art de mieux vivre ensemble dans le respect de chacun, de chaque religion, où personne en somme ne fait à autrui ce qu'on ne voudrait pas qu'on lui fasse, selon le principe élémentaire de la morale.

Dans une diversité de croyances, il s'agit, pour paraphraser Rousseau dans *le Contrat social*, de trouver une forme d'association qui défende et protège, de toute la force commune, la religion et les biens de chaque religion associée, et par laquelle chacune, s'unissant aux autres, n'obéisse pourtant qu'à elle-même et reste aussi libre qu'auparavant...

Comme dans la tentation sous l'apparence de bien, le *Malin* sait perdre un peu pour gagner beaucoup. Il suggère en effet des pensées bonnes et saintes, conformes à des dispositions vertueuses, avec l'intention d'attirer ensuite ses candidats dans ses pièges dissimulés, de les entraîner peu à peu à ses fins subversives, de les faire consentir à ses coupables desseins... Il faut (re)lire les règles pour le discernement des esprits de saint Ignace de Loyola dans ses Exercices spirituels et particulièrement *la cinquième semaine* : « Nous devons examiner avec grand soin la suite et la marche de nos pensées ».

Si le début de la tentation commence bien, comme « le résultat d'une sagesse politique et d'un subtil équilibre qui n'oblige personne à sacrifier ses principes, mais qui propose à tous un nouvel art de vivre ensemble » ou « une solution élégante au problème d'une société irrémédiablement divisée »,

selon les formules d'Émile Poulat (dans "*Notre laïcité publique*"), on s'aperçoit très vite qu'à l'expérience, la réalité n'est pas aussi rose. Et que la *laïcité de fait* est inséparable d'une *laïcité de droit* occulte, qui la précède et l'inspire, et qui se vit comme une (contre)religion d'État à laquelle doivent sacrifier les religions en renonçant précisément à leurs principes.

Le "pacte laïc" dissimulerait carrément un pacte (d'aliénation)... avec le diable !

Ce nouveau pacte laïc auquel doivent se rallier les religions agit en effet à la manière du contrat social de Rousseau ou de Hobbes : comme une véritable aliénation. Non pas des individus (passant de l'état de nature à l'état social), mais des religions elles-mêmes qui passent de l'état sacré à l'état séculier. Pour paraphraser encore Jean-Jacques, il s'agit de changer pour ainsi dire la nature (divine) des religions ; de transformer chaque religion – qui se considère comme un tout parfait et solitaire, comme vraie, révélée et supérieure – en une partie d'un grand tout (laïc), duquel elle reçoit, en quelque sorte, sa légitimité, sa vie, son être... (CS, II, 7).

C'est le mythe moderne de l'œcuménisme sous le magistère étatique de la laïcité. Une religion révélée n'est évidemment pas de nature à recevoir sa légitimité selon les principes et les limites politiques de l'État (laïque ou non), ni d'accepter un principe juridique, moral et religieux qui soit supérieur aux siens.

La laïcité est bien une religion de substitution : la nouvelle religion d'État. Le propre d'une religion étant de se considérer comme la seule vraie, les autres n'étant tolérables que dans la mesure où elles ne menacent pas sa vérité – en l'occurrence le primat de l'arbitraire collectif – le fameux droit à la liberté religieuse n'est en définitive que le déguisement idéologique d'une tolérance concédée (dans des limites bien précises) par cette (contre) religion d'État, qui singe le christianisme (grand praticien de la tolérance dont il a inventé la pratique, tout comme celle de la distinction des pouvoirs).

Pour ne rester qu'un être de raison, purement chimérique, comme le funeste Contrat (social), le *pacte laïc* n'en devient pas moins le principe (idéaliste) dissolvant de la religion et de la culture chré-



tiennes, l'agent actif du processus de sécularisation si souvent dénoncé par le pape Jean-Paul II.

Nous ne disons pas que dans une société divisée religieusement, il soit facile de trouver une politique de concorde. Nous disons que le laïcisme n'est pas la solution, qu'il est un leurre, une tentation sous l'apparence de bien, et qu'il est même une voie perverse pour l'Église qui a pour mission d'apporter la paix de Dieu... qui n'est pas la paix selon les hommes.

« *Jadis, écrit aussi Émile Poulat, l'homme était à la grâce de Dieu ; désormais Dieu est à la décision de l'homme* ». On comprend bien que les évêques ne peuvent et ne devraient pas accepter cela, même s'ils ont d'abord été séduits par cette laïcité positive. Écoutons encore saint Ignace : «...*Mais si, dans la suite des pensées qui nous sont suggérées, il finit par s'y rencontrer quelque chose de mauvais ou de dissipant, ou de moins bon que ce que nous nous étions proposés de faire, ou si ces pensées affaiblissent notre âme, l'inquiètent, la troublent, en lui ôtant la paix, la tranquillité dont elle jouissait d'abord, c'est une marque évidente qu'elles procèdent du mauvais esprit, ennemi de notre avancement et de notre salut éternel.* ».

Comment des évêques peuvent-ils adhérer à ce pacte jusque dans leurs propres écoles ?

Au lieu de rejeter – après avoir jugé l'arbre à ses fruits – cette tentation de *la laïcité ouverte*, les évêques y ont succombé jusqu'à proposer dans la plupart des mouvements d'Église *un catholicisme ouvert*, tellement ouvert qu'il en devient de moins en moins confessionnel, selon la contradiction intrinsèque dans laquelle s'est enfermé par exemple l'Enseignement catholique ou le néoscoutisme catholique (SDF).

C'est maintenant au sein des mouvements catholiques eux-mêmes qu'il faut affirmer cette liberté des consciences et de la foi elle-même pour ne pas risquer de trop la brimer. La laïcité qu'on demande à l'État (loi de 1905) et à l'école publique comme une référence, on la réclame désormais partout dans la société civile aux autres corps intermédiaires, dans la vie culturelle et associative et jusqu'aux mouvements d'Église où l'on ne doit plus agir « *en tant que chrétiens* » mais à la rigueur « *en chrétiens* », selon la subtile distinction de

Maritain. Acquis à cette laïcisation mentale, ce sont nos évêques qui parlent maintenant de la loi de *séparation de l'Église et de l'État* ou de la loi *Debré* comme un modèle. Et qui refusent de reconnaître les écoles (hors contrat) ou les scoutismes traditionnels qui veulent agir *en tant que catholiques*... sans doute parce que jugés trop catholiques ! Ce n'est pas dit explicitement mais c'est évidemment la pensée de certains évêques (comme c'était celle de ceux qui ont condamné le bienheureux Marcel Callo, de la JOC qui voulait refaire ses frères chrétiens !).

Le laïcisme doit donc toujours et partout primer le communautarisme chrétien : la structure temporelle proprement catholique devient comme obsolète. Et c'est bien pour cela que Stasi ou Debré offre à l'islam cette *Église du silence* comme modèle d'intégration laïque.

Au terme de sa visite *ad limina*, le cardinal-archevêque de Lyon, Mgr Philippe Barbarin, n'a pas caché sa désolation au Saint-Père : « J'ai été consterné du silence qui a entouré le vote de la nouvelle loi... Comment des députés catholiques peuvent-ils voter une telle loi ? » Il ne s'agissait pas de la loi sur la laïcité mais de la loi de bioéthique effectivement monstrueuse. À l'inverse, soulignant l'agitation autour des questions qui touchent à la laïcité et « *les opinions différentes et mêmes opposées* » de l'ensemble de la communauté chrétienne – « *opinions qui ne manquent pas de fondement ni de justesse d'analyse* » –, le primat des Gaules a eu cette curieuse formule : « *Dans un débat qui manque de sérénité, il est important qu'on perçoive à quel point les chrétiens sont engagés dans ce domaine et désireux de vivre en bonne intelligence et en paix avec les croyants des autres religions nombreux en notre pays. L'enjeu est aussi l'intégration de toutes les composantes sociales au sein de la nation* »...

Ce qu'on refuse encore à la (fausse) liberté morale (bioéthique), on le concède apparemment sans problème à la (fausse) liberté religieuse (laïcité) dans un silence religieux qui provoque notre propre consternation : – Comment des évêques catholiques peuvent-ils... ? C'est l'interpellation que nous lançons essentiellement dans ce livre* à travers des raisonnements de bon sens mais aussi des propositions et des pistes pour en sortir...

* *La laïcité dans tous ses débats*, 2004, éditions de Paris